



FAITES LA DIFFÉRENCE - REJOIGNEZ LA COMMISSION EUROPÉENNE

Vous souhaitez contribuer à façonner l'avenir de l'Union européenne ? Rendre la planète plus verte, promouvoir une société plus juste ou soutenir les entreprises et l'innovation au sein de l'UE ? Dans ce cas, venez travailler à la Commission européenne, où vous pourrez vraiment faire la différence !

Le personnel de la Commission est un groupe diversifié de personnes motivées pour contribuer à faire de l'Europe - et du monde - un endroit meilleur. Elles viennent des 27 États membres de l'Union européenne. Des nationalités, des langues et des cultures différentes font de la Commission un lieu de travail dynamique et ouvert à tous.

NOUS OFFRONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES ET BIEN PLUS ENCORE :

- Des positions intéressantes et stimulantes avec de nombreuses possibilités de formation et d'acquisition de nouvelles aptitudes et compétences tout au long de votre carrière ;
- Des opportunités de travailler dans plusieurs domaines d'activités durant votre carrière ;
- Des conditions de travail flexibles et la possibilité de télétravail - nous tenons à votre équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- Un package financier compétitif, comprenant des régimes attractifs en matière de pension et de couverture en cas de maladie et d'accident ;
- Des écoles multilingues pour vos enfants ;
- Nous sommes également fiers d'être un employeur respectueux de l'égalité des chances et promouvons la diversité et l'inclusion.

Nous recrutons des profils très divers :

Nous ne recrutons pas seulement des politologues et des juristes, mais aussi toutes sortes de profils, y inclus des spécialistes dans les sciences naturelles, des linguistes, des économistes, ainsi que des chauffeurs et des ingénieurs.

Pour en savoir plus [Priorité aux personnes — Travailler à la Commission européenne - Commission européenne \(europa.eu\)](#)



PERSONNEL RECRUTÉ SOUS CONTRAT

La Commission européenne recrute souvent, en plus de ses fonctionnaires permanents, des agents non permanents. Il existe deux catégories d'agents non permanents :

- Des [agents temporaires](#) sont recrutés pour occuper des postes vacants pendant une période déterminée ou pour effectuer des tâches spécialisées.
- Des [agents contractuels](#) peuvent fournir une capacité supplémentaire dans des domaines spécialisés où le nombre de fonctionnaires disponibles est insuffisant ou effectuer un certain nombre de tâches administratives ou manuelles. Ils sont généralement recrutés sous contrat à durée déterminée (maximum 6 ans dans une institution de l'UE), mais dans certains cas, ils peuvent se voir proposer des contrats à durée indéterminée (dans les offices, les agences, les délégations ou les représentations).

Pour plus d'informations sur les différentes [catégories de personnel](#)



Agent budgétaire – Aide gestion budgétaire

à l'Office "Infrastructures et Logistique"

de la Commission européenne à Luxembourg

Titre du poste : Agent administratif – Aide gestion budgétaire

Domaine : Finances

Où : Unité OIL06.001 – “Finances, Achats, Reporting”, Luxembourg

Groupe de fonctions : GF II

Type de contrat : 3bis

Manifestez votre intérêt jusqu'au : 10/08/2026 - 12h00 (heure de Bruxelles)

NOUS SOMMES

L'Office Infrastructures et Logistique (OIL) Luxembourg est un bureau administratif de près de 430 employés. Notre mission principale est de fournir un espace de travail adapté en termes de confort et de sécurité et d'assurer la mise en place d'infrastructures sociales et logistiques pour tout le personnel de la Commission européenne au Luxembourg. L'unité OIL.06, qui compte environ 40 personnes, est responsable des finances (budget et comptabilité), des procédures d'achat, du reporting et du contrôle interne de l'Office. Le secteur OIL.06.001 « Vérification financière, budget et comptabilité » compte une dizaine de personnes.

NOUS PROPOSONS

Nous proposons un poste d'Aide à la gestion budgétaire chargé(e) d'aider l'équipe en charge de la gestion budgétaire de l'OIL. Ses principales tâches consistent à :

- Aider au respect des dispositions du règlement financier, de ses modalités d'exécution, des règles internes sur l'exécution du budget et des autres règles et dispositions budgétaires connexes dans le cadre des transactions financières liées au programme de travail de l'office,
- Participer à toutes les tâches liées à l'élaboration et au suivi du budget : projet de budget, exécution, aménagements, clearing, reporting, etc.,
- Tenir à jour les tableaux de suivi des consommations et de prévisions budgétaires,
- Participer aux différentes phases d'élaboration et de suivi budgétaire des activités interinstitutionnelles,
- Participer aux différentes phases d'élaboration et de suivi budgétaire de tous les aspects liés au suivi des salaires en coordination avec l'équipe HR de l'OIL: projet de budget, exécution du budget, analyses diverses, etc.,
- Contribuer à la démarche qualité de l'OIL en participant à l'élaboration des modèles, des procédures, de bonnes pratiques et des modes opératoires, ainsi qu'à leur simplification.



NOUS RECHERCHONS

Le candidat doit avoir une bonne expérience dans le domaine financier et budgétaire. Nous recherchons une personne dynamique, faisant preuve de méthode, de rigueur et de précision.

Le candidat devra :

- Assurer le suivi et le respect des délais fixés pour la réalisation des actions.
- Donner avis et conseils appropriés aux collègues de l'unité et des unités opérationnelles.
- Développer et mettre à jour des outils pour simplifier les tâches des différents acteurs du circuit financier ou de toute autre tâche de l'Office.
- Assurer le backup des autres collègues en charge de la gestion et suivi du budget de l'office
- Sous la supervision de la cheffe de secteur, assurer toutes autres tâches en relation avec la mission du secteur.
- Sous la supervision de la cheffe de secteur, participer au suivi, à l'organisation et à la gestion des dossiers du secteur.

Le candidat doit être autonome mais aussi être capable de travailler en équipe. Une bonne connaissance des règles et applications budgétaires et financières de la Commission serait un atout. Il/elle doit être capable de travailler en français, tant à l'oral qu'à l'écrit. La connaissance de l'anglais serait un atout supplémentaire.

COMMENT MANIFESTER VOTRE INTÉRÊT ?

Afin de garantir l'égalité d'accès à tous, la Commission recrute à partir d'une base de données permanente de candidatures spontanées. Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à aider les recruteurs à identifier les candidats potentiellement intéressés dans cette base de données.

En pratique, pour manifester votre intérêt, veuillez suivre les deux étapes suivantes :

1. Si vous n'êtes pas encore inscrit dans la base de données ouverte en permanence d'EPSO, veuillez le faire à l'adresse suivante : [CAST Permanent](#). Veuillez sélectionner parmi les procédures de sélection de l'agent contractuel le profil permanent CAST qui correspond le mieux à votre formation et à votre expérience.
2. Vous devez envoyer vos documents en un seul format pdf dans l'ordre suivant :
 1. Votre CV
 2. Lettre de motivation
 3. Formulaire de candidature dûment complété.

Veuillez envoyer ces documents avant la date de clôture de la publication à l'adresse suivante :

OIL-06-EXTERNAL-PUBLICATIONS@ec.europa.eu

en indiquant la référence de l'appel à manifestation d'intérêt **EC/2026/OIL/523351** en objet.



Aucune candidature ne sera acceptée après la date de clôture de la publication.



ANNEXE

1. Sélection

➤ Suis-je éligible pour postuler ?

Vous devez remplir les critères d'éligibilité suivants lors de la validation de votre candidature :

Nos règles prévoient que vous ne pouvez être recruté en tant qu'agent contractuel auprès de la Commission européenne que si vous répondez aux critères suivants:

Critères généraux:

- Être citoyen d'un État membre de l'UE et jouir de tous vos droits en tant que citoyen;
- Avoir rempli toutes les obligations imposées par les lois applicables en matière de service militaire;
- Être physiquement apte à exercer les fonctions liées au poste;
- Produire les références de moralité appropriées quant à l'aptitude à l'exercice des fonctions.
- Avoir réussi un EPSO CAST dans le groupe de fonctions du poste à pourvoir. Au stade de la candidature, il suffit d'être enregistré dans la base de données [EPSO CAST](#).

Qualifications:

- (a) avoir un niveau d'enseignement post-secondaire attesté par un diplôme OU
- (b) un niveau d'enseignement secondaire attesté par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur et une expérience professionnelle appropriée d'au moins trois ans.

Seuls les diplômes délivrés ou reconnus équivalents par les autorités des États membres de l'UE (par exemple par le ministère de l'Éducation) seront acceptés.

Langues:

- avoir une connaissance approfondie (niveau C1 minimum) de l'une des 24 langues officielles de l'UE¹
- ET avoir une connaissance satisfaisante (niveau B2 minimum)² d'une deuxième langue officielle de l'UE, dans le cadre de l'exercice des fonctions.

➤ Qu'en est-il des étapes de sélection ?

¹ Les langues officielles de l'Union européenne sont : BG (bulgare), CS (tchèque), DA (danois), DE (allemand), EL (grec), EN (anglais), ES (espagnol), ET (estonien), FI (finnois), FR (français), GA (irlandais), HR (croate), HU (hongrois), IT (italien), LT (lituanien), LV (letton), MT (maltais), NL (néerlandais), PL (polonais), PT (portugais), RO (roumain), SK (slovaque), SL (slovène), SV (suédois).

² Pour plus de détails sur les niveaux de langue, veuillez consulter le Cadre européen commun de référence pour les langues (<https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>).



L'unité de sélection choisit dans la base de données EPSO³ les candidats ayant le profil approprié et les convoque à un entretien. Pour l'entretien, un panel de sélection est mis en place afin d'évaluer les meilleurs candidats. En raison du grand nombre de candidatures que nous pourrions recevoir, seuls les candidats sélectionnés pour l'entretien seront informés.

Pour des raisons opérationnelles et afin de mener à bien la procédure de sélection le plus rapidement possible dans l'intérêt des candidats et de l'institution, la procédure de sélection se déroulera en français et éventuellement dans une deuxième langue officielle.

³ Par conséquent, les candidats qui n'ont pas encore réussi un CAST au niveau Groupe de fonctions [II], doivent enregistrer leur profil à cette <https://eu-careers.europa.eu/fr/job-opportunities/open-vacancies>.



2. Recrutement

Le candidat sélectionné pour le recrutement devra fournir des documents justificatifs des déclarations faites dans la base de données et, si jugé pertinent, dans l'appel à manifestation d'intérêt.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical obligatoire préalable au recrutement et effectué par la Commission.

➤ Type de contrat et conditions de travail

Le lieu de travail sera à **Luxembourg**.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) en qualité d'**agent contractuel en vertu 3bis du Régime Applicable aux autres Agents**, dans le groupe de fonctions **GF II**. Des informations générales sur les agents contractuels sont disponibles sur ce lien.

Le grade ainsi que l'échelon dans ce grade, seront définis sur la base de l'expérience professionnelle antérieure des candidats, conformément à la [décision C\(2017\)6760 de la Commission](#) fixant les critères applicables à la classification dans l'échelon de l'engagement.

Pour les agents contractuels visés à l'article 3bis, le premier contrat sera de 1 an. Le contrat peut être prolongé dans l'intérêt du service. Si une deuxième prolongation du contrat est dans l'intérêt du service, le contrat sera à durée indéterminée.

La durée de la prolongation sera définie selon les règles générales d'exécution applicables à ce moment-là, conformément à la [décision C\(2017\)6760 de la Commission](#) relative aux politiques d'engagement et de recours aux agents contractuels.

Tous les nouveaux membres du personnel doivent passer avec succès une période de stage de 9 mois.

La rémunération des agents consiste en un traitement de base complété par des indemnités spécifiques, y compris, si applicable, des indemnités d'expatriation et des allocations familiales. Les dispositions régissant le calcul de ces indemnités peuvent être consultées dans le Régime Applicable aux autres Agents. En tant que membre du personnel des institutions européennes, votre rémunération est soumise à un impôt prélevé par ces institutions.

La Commission européenne applique une politique d'égalité des chances et de non-discrimination conformément à l'article 1d du statut.

Pour plus d'informations sur les conditions de travail, veuillez consulter la rubrique [Conditions de travail et avantages des carrières dans l'UE](#).



Pour les informations relatives à la protection des données, veuillez consulter la [politique de confidentialité](#) spécifique au point "7. Information des personnes concernées sur leurs droits", pour connaître vos droits et la manière de les exercer en plus de la politique de confidentialité résumant le traitement de vos données.